

4. INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

✓ ACCUEIL DE LOISIRS D'ÉTÉ :



Du 6 au 31 juillet 2020, pour les enfants de 3 à 11 ans.

L'accueil se fera exclusivement en semaine complète avec ou sans restauration pour les enfants scolarisés de la Petite Section au CM2 ; il n'y aura pas d'accueil d'adolescents. En raison de l'application du protocole sanitaire, la capacité est fixée à 84 enfants. La priorité sera donnée aux enfants fréquentant habituellement et de manière régulière l'ALSH. Ils seront pris en charge entre **7h30 à 17h30** (- 1h le soir par rapport aux horaires habituels).

✓ RECENSEMENT MILITAIRE :

Dès leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes sont invités à se présenter en Mairie, munis du livret de famille afin d'effectuer le recensement militaire, démarche nécessaire pour toute inscription aux examens, concours et sur les listes électorales.

✓ LA FIBRE OPTIQUE :

est en cours de déploiement sur la commune par **SFR Fiber To The Home** et financée par la Région Grand Est.

A terme, tous les opérateurs pourront faire des propositions commerciales aux abonnés.

Les propriétaires-bailleurs possédant un immeuble de plus de 4 appartements devront signer une convention avec SFR, sous réserve de possibilités techniques.

Pour plus d'informations, contactez SFR sur www.lafibresfr.fr

✓ C.C.A.S. et PLAN CANICULE :

Chaque année, le CCAS se mobilise pour prévenir les effets de la canicule auprès des personnes les plus exposées. Un registre nominatif confidentiel est tenu en mairie pour recenser les personnes âgées, porteuses de handicap, seules, fragiles ou isolées. Elles seront contactées ou visitées par le CCAS en cas de déclenchement du plan d'alerte par la préfecture.

Toutes les personnes souhaitant être inscrites sur ce registre doivent téléphoner ou se présenter en mairie aux horaires d'ouverture. Cette inscription est une démarche individuelle et volontaire.

Si vous connaissez des personnes susceptibles d'être accompagnées durant un épisode de canicule, merci de le faire savoir au secrétariat de la mairie qui transmettra au CCAS.

Ce registre a servi de base également pendant le confinement ; plusieurs personnes âgées et isolées ont été accompagnées par des membres du CCAS soit pour faire leurs courses, soit pour des échanges téléphoniques ou visites dans le respect des gestes barrière. Déjà depuis l'automne 2019, le CCAS effectuait des visites à domicile des seniors ou personnes isolées, l'objectif étant de rompre l'isolement et de favoriser le lien social de ces personnes. 6 membres du CCAS avaient signé la charte du visiteur bénévole qui précise les engagements et les règles à respecter. Le CCAS est renouvelé depuis l'élection du Maire ; il tiendra sa première réunion le 30 juin et les membres décideront de la suite à donner à ces visites aux plus fragiles.

LES FORGES



LES FORGES
ACTU!

1. INFORMATIONS MUNICIPALES

✓ LE MOT DU MAIRE :

Après deux mois de confinement, la tentation est grande de reprendre la vie comme avant. Si cela est compréhensible, nous devons cependant rester vigilants pour éviter la propagation du virus et chacun doit appliquer les mesures barrières que vous connaissez bien dorénavant :

- Distanciation sociale, veillez à garder une distance d'un mètre minimum si vous participez à des manifestations regroupant de nombreuses personnes
- Port du masque essentiellement dans les endroits publics et/ou clos
- Lavage des mains à l'eau et au savon ou gel hydroalcoolique en absence d'un point d'eau.

Le respect des gestes barrières est de la responsabilité de chacun pour la maîtrise de la diffusion de ce virus et la santé de tous.

Bilan de la réouverture de l'école et des activités périscolaires :

Comme vous en avez été informé par le numéro exceptionnel du Forges'Actu de début juin, l'école a rouvert progressivement ses portes aux élèves. Le protocole sanitaire drastique a nécessité toute une réorganisation des classes, des circuits. L'entretien et la désinfection des locaux, des tables, chaises et matériels ont été mis en place conformément au protocole, ce qui a triplé le temps quotidien de ménage de l'école et nécessité l'acquisition de produit virucide et matériels divers. Chaque local a été doté de solution hydroalcoolique, tous les points d'eau de savon liquide et d'essuie-mains jetables.

L'ouverture totale est effective depuis le 22 juin, date à laquelle les enfants de petite et moyenne section ont pu réintégrer leur classe. Le nouveau protocole reçu le 15 juin allège les distances entre les enfants mais ne change pas la fréquence pluriquotidienne du lavage des mains ni l'entretien des locaux.

Le restaurant scolaire a été ouvert à la salle des fêtes le 2 juin et un service de garderie est dorénavant en place le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 17h30. Que ce soit en garderie ou en restauration, les groupes-classes d'enfants doivent être respectés, nous ne pouvons pas « mélanger » les enfants de deux groupes-classes ; le respect des groupes permettrait, en cas de détection du COVID chez un enfant, de déterminer le cluster et éviter une quarantaine d'un nombre important d'enfants et familles.

A chaque étape, la directrice de l'école, les responsables municipaux et les élus ont travaillé ensemble et ont pris les décisions en concertation afin de garantir un retour dans les locaux scolaires et communaux en toute sécurité.

Les enseignants, les personnels techniques, administratifs et périscolaires ont été réactifs, ont relevé leurs manches et ont su s'adapter pour apporter les réponses aux besoins des enfants et des familles parfois dans un délai très court.

Que chacun soit ici remercié pour son implication et son dévouement.

- ✓ **RENTRÉE SCOLAIRE** : Les vacances d'été se profilent et déjà la rentrée est annoncée le **Mardi 1^{er} septembre 2020 à 8h30**



- ✓ **LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL 2020 / 2026** :

est installé depuis le 26 mai 2020. Ci-joint le trombinoscope des nouveaux membres du conseil municipal et les délégations de chacun.

2. INFORMATIONS PRATIQUES

✓ **MAIRIE** : ☎ 03.29.82.49.43

Site : www.mairielesforges.fr

- Mail : mairie.lesforges@wanadoo.fr

Ouverture :

Hors Vacances Scolaires :

lundi au vendredi : de 7h30 à 11h45
et de 15h00 à 18h00 (sauf mercredi après-midi)

samedi : de 7h45 à 11h30

Vacances Scolaires :

- **Lundi au samedi** : de 7h30 à 11h45

✓ **AGENCE POSTALE COMMUNALE** : ☎ 03.29.33.32.95 📧

Ouverture :

Hors Vacances Scolaires :

- **lundi, mardi, jeudi, vendredi**
de 13h30 à 17h30

- **mercredi** : de 12h30 à 14h30

- **samedi** : de 9 h 00 à 11 h 30

Vacances Scolaires :

- **lundi, mardi, jeudi, vendredi** :
de 8 h 30 à 12 h 30

- **mercredi** : de 12 h 30 à 14 h 30

- **samedi** : de 9h00 à 11h30

✓ **DECHETTERIE** : ☎ 06.43.46.11.67 - www.sicovad.fr

Ouverture : (Fermée les jours fériés)

Jusqu'au 5 juillet 2020 :

-lundi : Fermée

-mardi au samedi : 13h00 à 18h00

-dimanche : 9h00 - 12h00

du 6 juillet au 27 septembre 2020 :

-lundi : Fermée

-mardi, jeudi, vendredi : 13h00 à 18h00

-mercredi, samedi :
9h00 à 12h00 / 13h00 à 18h00

-dimanche : 9h00 - 12h00

✓ **BIBLIOTHEQUE** : 10, rue de la Mairie - ☎ 03.29.82.49.43 - Prêt et inscriptions gratuits.

Ouverture : Tous les mardis de 15 h 30 à 19 h 00 - FERMÉE en Août

✓ **LIGNES DE BUS** : Liste des arrêts et horaires disponibles en Mairie.

- 4 : (Epinal, Darney, Monthureux-sur-Saône)

- 9 : (Epinal, Vittel, Contrexéville)



✓ **BRUITS ET NUISANCES SONORES** : (arrêté préfectoral)

Horaires à respecter :

-Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

-Samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

-Dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

✓ **INFO PANNEAU POCKET** : (Rappel)

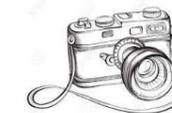
Pour mieux vous informer,

la municipalité a mis en place une application mobile téléchargeable gratuitement.

Site : www.panneaupocket.com



3. QUOI DE NEUF ?



✓ **CONCOURS PHOTOS 2020** :

Thème : « *La mobilité douce sous tous les angles* »

Il est ouvert aux adultes et aux adolescents de la commune. Les 2 catégories seront récompensées.

La mobilité douce désigne un déplacement dont le moyen de locomotion a uniquement recours à la force musculaire, tels que la marche à pied ou le vélo, ce qui exclut les moyens motorisés. Ce terme de mobilité douce ou de mode doux est apparu dans les années 2000 pour qualifier la promotion des déplacements qui n'entraînent pas d'émissions de dioxyde de carbone, la marche à pied, le vélo, les rollers ou les trottinettes. Il s'agit d'une manière de se déplacer sans polluer l'environnement et sans gaz à effet de serre, et à vitesse plus lente que les véhicules motorisés.

L'expression « mobilité douce » a tendance à être remplacée depuis les années 2010 par le terme de mobilité active qui signifie que ces modes sont bons pour la santé.

Alors douce ou active, tous à vos appareils photos pour mettre en exergue et en lumière la mobilité dans notre commune. Ce ne sont pas les idées qui manquent et nous attendons après ce confinement tous vos clichés et vues **jusqu'au 27 septembre en mairie**. Le règlement de ce concours, organisé par le Bulletin d'Informations Communales, est disponible en Mairie.



✓ **CONCOURS MAISONS FLEURIES 2020** :

La commission « *embellissement* » organise un concours des maisons fleuries. Elle a décidé d'appliquer les modalités de sélection du comité intercommunal de fleurissement pour être en conformité avec les autres communes. Une pré-sélection des maisons et balcons sera effectuée par la commission et le jury passera fin juillet.

✓ **CONTACTS SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT** :

En cas de besoin, il convient dorénavant de prendre contact avec les services de la Communauté d'Agglomération d'Epinal :

• **Assainissement** : pour toute demande écrite : assainissement@agglo-epinal.fr
Ligne accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 : **03.56.32.10.13** avec un renvoi vers une astreinte pour les urgences.

• **Eau** : pour toute demande écrite : eau@agglo-epinal.fr
Ligne accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 : **03.29.34.47.55** avec un renvoi vers une astreinte pour les urgences.



✓ **ARRIVÉE D'UN NOUVEAU MÉDECIN AU CABINET MEDICAL** :

Mme le Dr Marie HECKEL vient de s'installer à la maison de santé des Forges depuis le 8 juin, en association avec les Dr AFANASSIEFF, FERRETTI et WAGNER. Elle exerce **du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et le samedi matin de 8h30 à 12h00, sauf le mercredi** et reçoit sur rendez-vous avec des créneaux réservés pour les urgences.

✓ **RECRUESCENCE DES CHENILLES PROCESSIONNAIRES** :

Attention danger ! la dissémination de leurs poils transportés par le vent élargit considérablement la zone d'infestation et est à l'origine d'affectations allergiques au niveau des yeux, peau et voies respiratoires. **NE LES TOUCHEZ PAS - NE VOUS EN APPROCHEZ PAS** - Portez des vêtements couvrants et limitez les frottements au niveau des yeux. En cas de réactions urticantes, consultez votre médecin traitant. Il est fortement conseillé de ne pas étendre le linge à l'extérieur !

De ce fait, le parcours santé est interdit jusqu'à nouvel ordre.